



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

JM,JS/PG

P.V. ENEJER 02
P.V. PETI 02

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2021

Ordre du jour :

- 1. Débat public sur la pétition 1879 - "Nein" zur neuen Reform betreffend die Ausbildung zum/r Erzieher/in in Luxemburg**
- 2. Conclusions des commissions**

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Sven Clement remplaçant M. Marc Goergen, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Aly Kaes remplaçant M. Emile Eicher, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

M. Alex Folscheid, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Claudine Muller, Directrice du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES)

Mme Jessy Medinger, du Service de Coordination de la recherche et de l'Innovation pédagogique et technologiques (SCRIPT)

M. Joé Spier, M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Pétitionnaire et co-pétitionnaires :

M. Francis Hoven (initiateur de la pétition 1879)

M. Yves Kails

M. Pitt Bach

M. Manuel Da Costa

Mme Joy Welbes

Excusés : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Paul Galles, M. Georges Mischo, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. André Bauler, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. Débat public sur la pétition 1879 - "Nein" zur neuen Reform betreffend die Ausbildung zum/r Erzieher/in in Luxemburg

Mot de bienvenue du Président de la Chambre des Députés

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés, souhaite la bienvenue aux pétitionnaires présents lors du débat public sur la pétition publique n°1879 et relève que cette dernière a recueilli 4654 signatures validées. Dans l'opinion de l'orateur, ceci souligne l'importance qu'une grande partie de la population accorde à ce sujet, de sorte qu'un tel débat mérite d'être mené au sein de la Chambre des Députés.

Introduction par la Présidente de la Commission des Pétitions

Mme Nancy Arendt épouse Kemp (CSV), Présidente de la Commission des Pétitions, se rallie à l'appréciation du Président de la Chambre des Députés que le nombre de signatures est à considérer comme signe du grand support pour la pétition publique n°1879 sous rubrique.

L'oratrice rappelle que ladite pétition publique vise à remettre en question une réforme récente de la formation des éducateurs permettant aux élèves détenant le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire général, Division des professions de santé et des professions sociales, Section sciences sociales (ci-après les « classes SO »), d'accéder à la classe terminale de la formation des éducateurs et au diplôme d'éducateur après avoir suivi cette dernière année de formation. Le moyen du débat public permet aux pétitionnaires d'exposer leur motivation et de discuter le sujet dans toute sa complexité respective.

Intervention des pétitionnaires

M. Francis Hoven, qui travaille en tant qu'éducateur depuis une année, expose les raisons à l'origine de son opposition au projet actuel d'admettre des élèves ayant un diplôme de fin d'études d'une classe SO à la dernière année de la formation d'éducateur. En effet, cette possibilité ouvrirait une voie pour devenir éducateur en une année, alors que les élèves qui poursuivent le parcours traditionnel obtiennent une formation de trois ans.

Or, le pétitionnaire exprime ses doutes quant à la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour accomplir toutes les missions confiées aux éducateurs en une seule année. A ce titre, deux différences majeures entre la formation d'éducateur et les classes SO sont exposées.

Premièrement, l'orateur déclare que l'approche des deux types de classes serait complètement différente. Ainsi, les classes SO seraient à considérer comme classes à vocation plutôt académique, contrairement à la formation de l'éducateur qui prévoit plusieurs stages pratiques. Or, c'est tout particulièrement l'expérience pratique qui serait essentielle pour préparer les futurs éducateurs à leur activité professionnelle.

Deuxièmement, le pétitionnaire fait valoir que la profession d'éducateur requiert des compétences très particulières pour faire face aux défis posés par des personnes très diverses qui peuvent être encadrées par les éducateurs. Pour cette raison, la formation d'éducateur est axée sur la pédagogie, branche qui est beaucoup moins présente dans les classes SO.

M. Francis Hoven craint que ceci risque d'avoir un effet négatif non seulement sur l'encadrement des enfants, des personnes âgées, des personnes avec un handicap ou de toute autre personne encadrée par un éducateur, mais également pour les diplômés des classes SO qui choisissent cette option et pourraient rencontrer de grandes difficultés sur leur chemin de formation.

M. Yves Kails, représentant de l'Association Luxembourgeoise des Educateurs et Educatrices (ALEE) qui fait partie de la Confédération Générale de la Fonction publique (CGFP), fait état d'exigences croissantes auxquelles feraient face les éducateurs.

Face aux multiples défis, une simple augmentation du nombre d'éducateurs, sans prise en compte de la qualité de formation, ne saurait être suffisante. Même à supposer que la pénurie persistante puisse être atténuée à travers la mesure proposée par le Gouvernement, le pétitionnaire craint qu'une formation insuffisante ne mène à une grande frustration auprès des candidats passant par cette option, de sorte qu'ils pourraient décider de ne pas terminer la formation, voire abandonner la profession ultérieurement.

De plus, cette mesure serait susceptible d'accroître le mécontentement auprès des éducateurs, qui serait déjà présent en raison d'une faible reconnaissance de leur profession.

M. Pitt Bach, secrétaire central du « *Syndikat Gesondheet a Sozialwiesen* » de l'OGBL, réitère l'argument de l'orateur précédent qu'une augmentation du nombre d'éducateurs ne doit pas être réalisée aux dépens de la qualité de la formation. De plus, l'orateur déplore l'absence d'un dialogue social avant la décision d'ouvrir l'option contestée par la pétition et estime que cette approche ne saurait être interprétée comme signe de confiance envers la profession d'éducateur.

En outre, le pétitionnaire met en évidence que les éducateurs auraient rencontré une situation difficile face à la pandémie de Covid-19, en s'occupant à la fois des populations vulnérables

et des enfants des professions considérées comme essentielles dans le combat de la pandémie.

Intervention des membres des commissions parlementaires

Mme Martine Hansen (CSV) évoque la création d'un deuxième site pour le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) comme voie envisageable pour augmenter les capacités de formation. En outre l'oratrice aimerait savoir quelles voies les pétitionnaires identifient pour la promotion de la formation.

M. Yves Kails partage le point de vue que l'offre de formation devrait être étendue et qu'une plus grande promotion s'impose pour faire face à une demande croissante.

M. Sven Clement (Piraten) met en évidence la situation d'élèves qui n'achèvent pas leur formation d'éducateur et pose la question concernant des mesures envisageables pour éviter ce phénomène.

M Yves Kails déclare ne pas disposer de chiffres à ce sujet, mais qu'il y a clairement des gens qui changent de carrière en raison du manque de reconnaissance pour la profession et d'autres facteurs expliqués ci-dessus.

Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») et Mme Francine Closener (LSAP) tiennent à préciser que la mesure faisant l'objet de la pétition publique n°1879 n'est à ce stade qu'un projet-pilote qui devra faire l'objet d'une évaluation.

A ce titre, Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») aimerait savoir si les pétitionnaires pensent que l'admission à la dernière année de la formation d'éducateur pourrait être conditionnée par l'accomplissement de stages supplémentaires ou de mesures similaires. De plus, l'oratrice s'interroge sur les autres mesures qui pourraient également être envisagées.

De prime abord M. Francis Hoven et M. Pitt Bach mettent tous les deux en évidence l'importance d'une bonne formation pratique.

En termes de solution, M. Francis Hoven évoque l'idée d'une supervision renforcée pendant une année des candidats qui passent par le projet-pilote ou encore celle que les élèves des classes SO devraient commencer la formation en classe de 1^{ère} de l'enseignement secondaire et ainsi faire une formation de deux ans.

M. Yves Kails partage l'appréciation de l'intervenant précédent qu'une formation de deux ans serait préférable. Des stages effectués par les élèves désirant passer d'une classe SO à la formation d'éducateur pourraient constituer une condition d'admission afin d'assurer que les élèves profitent d'une formation supplémentaire.

Mme Francine Closener (LSAP) revient sur la question de la diversité des situations auxquelles doivent faire face les éducateurs. L'oratrice aimerait savoir en particulier si les élèves en formation d'éducateur doivent poursuivre des stages dans les différents domaines.

M. Francis Hoven explique qu'au cours de la formation de trois ans les élèves en formation d'éducateur doivent choisir chaque année un domaine différent dans lequel ils veulent effectuer leur stage.

M. Yves Kails rajoute à ces explications que le LTPES identifie actuellement quinze domaines différents dans lesquels interviennent les éducateurs. Au vu des explications données par l'orateur précédent, ceci signifie qu'un élève qui poursuit le chemin de formation traditionnel a une expérience dans trois de ces quinze domaines à la fin de sa formation. Un élève qui

passé par le projet-pilote n'a effectué des stages que dans un seul domaine dans le cadre de la formation.

Concernant la question de Mme Francine Closener (LSAP) sur la facilité de trouver des places de stage, M. Manuel Da Costa explique tout d'abord que la présence d'un stagiaire constitue une plus-value pour l'organisme qui l'accueille en raison des activités préparées dans le contexte du stage. Globalement, l'obtention de stages dans les services d'éducation et d'accueil (SEA) serait suffisamment facile. Par contre, il serait plus difficile de trouver les places dans le domaine de l'inclusion sociale, circonstance que l'orateur juge problématique pour les élèves qui choisissent la *passerelle* (le passage d'une classe de 1^{ère} SO à la classe de terminale de la formation d'éducateur), car il y aurait une forte probabilité que ces élèves aient fait des stages avec des enfants, de sorte qu'ils risquent de n'avoir jamais travaillé avec des personnes âgées ou des personnes avec un handicap au moment où ils obtiennent leur diplôme. Or ces mêmes élèves seront habilités à travailler dans tous les domaines où le diplôme est reconnu.

A l'adresse du Gouvernement, Mme Martine Hansen (CSV) demande si une analyse des parcours choisis par les élèves des classes SO – entretemps la plus grande section de l'enseignement secondaire général – a été faite. De plus, l'oratrice demande des explications supplémentaires concernant les acteurs impliqués dans l'analyse des programmes entre les classes SO et la formation d'éducateur.

M. Gilles Baum (DP) aimerait connaître le nombre de stages prévus au cours de la formation d'éducateur.

M. Francis Hoven explique que la formation prévoit neuf semaines de stages en classe de 2^{ième}, six semaines en classe de 1^{ère} et un total de neuf semaines à temps plein ainsi qu'un stage d'une journée par semaine durant une période de neuf semaines en classe de terminale.

Mme Simone Asselborn-Bintz (LSAP) souhaite connaître l'opinion des pétitionnaires sur la meilleure façon de remédier à la pénurie d'éducateurs. L'oratrice s'intéresse également à la reconnaissance des diplômes et plus particulièrement à l'origine des problèmes au niveau de cette reconnaissance. Le troisième point soulevé par l'oratrice concerne un possible recueil des points de vue de la part des premiers élèves participant au projet-pilote.

D'après l'appréciation de M. Yves Kails, la pénurie d'éducateurs est principalement à attribuer à un manque de reconnaissance pour la profession. Pour cette raison, les représentations de la profession ont soumis des propositions pour une loi-cadre qui donne plus de clarté concernant les différents diplômes et qui montre clairement aux éducateurs des perspectives pour le développement de leurs carrières. L'orateur estime également qu'un nouveau cadre légal faciliterait l'appréciation et la reconnaissance de diplômes d'institutions étrangères, atténuant ainsi la pénurie.

M. Pitt Bach fait état des conditions de travail dans les crèches privées qui seraient très difficiles et n'inciteraient pas les éducateurs à rester dans la profession.

Concernant la question du feed-back, M. Yves Kails déclare ne pas avoir eu de retour sauf pour un candidat dont il fait état dans ses réponses aux membres des commissions.

M. Fred Keup (ADR) revient sur la question des mesures pour augmenter le nombre d'éducateurs. A ce titre, l'orateur donne à considérer les coûts qu'une éventuelle revalorisation de la profession pourrait engendrer.

Au sujet de l'attractivité de la profession d'éducateur, Mme Josée Lorsché (« déi gréng ») aimerait savoir si les pétitionnaires pensent que la prévalence des contrats de travail à tâche partielle serait à considérer comme une source du problème.

M. Francis Hoven confirme que souvent des contrats ne seraient pas offerts à temps plein et explique que beaucoup de prestataires ne considèrent que le temps passé avec les enfants, de sorte que le temps de préparation pour les différentes activités n'est pas pris en compte.

A la question de M. Claude Lamberty (DP) s'ils étaient catégoriquement opposés à la possibilité d'avoir des passerelles, M. Manuel Da Costa précise que la pétition n°1879 ne constitue pas une opposition absolue à toute passerelle. La critique des pétitionnaires concerne les modalités du projet-pilote, alors que les pétitionnaires doutent qu'une formation de qualité puisse être achevée en une année.

Intervention du Gouvernement

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, fait tout d'abord état du besoin croissant d'éducateurs suite aux développements des dernières années. Ainsi, plus de huit cents offres d'emploi visant des éducateurs diplômés ont été publiées en 2019.

Les diplômés qui passent par la voie traditionnelle du LTPES ne suffisent pas pour satisfaire ces besoins. Même si les quarante-six élèves qui ont profité des nouvelles mesures ne seront pas suffisants pour réduire la pénurie, il s'agit, selon M. le Ministre, d'une mesure nécessaire pour atténuer le problème.

M. le Ministre déclare que des éducateurs bien formés sont une de ses priorités et qu'il veut éviter qu'un nombre trop élevé de personnes sans aucune formation dans ce domaine n'occupe les postes ouverts.

Au sujet de la passerelle à l'origine du débat public, l'orateur insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet-pilote qui fera l'objet d'une évaluation et non pas d'une réforme achevée. Ainsi, même si les diplômés des classes SO ont acquis un certain niveau de connaissances dans le cadre de leur parcours scolaire, il convient d'évaluer comment améliorer ce projet. L'idée d'exiger des stages supplémentaires ou d'avoir d'autres critères pourrait constituer une base pour les discussions sur ce sujet. A ce titre, M. Claude Meisch fait état d'un réservoir de quelques quatre cents diplômés des classes SO dont il y a lieu de profiter.

L'orateur évoque également d'autres projets pour augmenter le nombre d'éducateurs qualifiés, notamment la formation en cours d'emploi avec l'Ecole nationale pour adultes (ENAD) et la validation des acquis de l'expérience (VAE). Concernant un possible recrutement de personnel à l'étranger, M. le Ministre donne à considérer la situation langagière du pays qui nécessite la maîtrise de plusieurs langues.

Outre ces projets, il y a également lieu de considérer des moyens pour augmenter les capacités du LTPES. Dans ce sens, la création d'un deuxième site pourrait être une voie envisageable.

Enfin, l'orateur signale que son Ministère considère également la création d'une nouvelle formation au niveau de la formation professionnelle à travers la création d'un nouveau diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Les diplômés d'une telle formation pourraient aider les éducateurs dans l'accomplissement de leurs missions. La création d'une voie pour passer d'un tel DAP à la formation d'éducateur devrait dans ce cas être considérée.

M. Claude Meisch insiste qu'il n'est pas envisageable d'avoir recours à du personnel sans qualification.

L'orateur a également noté que les pétitionnaires ne s'opposent pas catégoriquement à des voies pour passer d'une carrière à l'autre, mais qu'il s'agit de bien définir les modalités.

Intervention finale des pétitionnaires

M Pitt Bach constate que le débat a montré de nombreuses pistes à suivre. Celles-ci devraient maintenant être considérées dans le cadre d'un dialogue social.

A ce titre, M. Yves Kails remarque que le dialogue aurait jusqu'à présent fait défaut et que le projet-pilote risquerait, d'après les appréciations des juristes de la CFP, d'être sans fondement juridique suffisant.

M Francis Hoven souhaite réitérer son point de vue quant à l'importance d'une formation pratique pour les futurs éducateurs.

Intervention finale de la présidence

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions, tient à remercier les pétitionnaires pour avoir abordé ce sujet. L'oratrice note que la pétition a été introduite à un moment idéal, alors qu'un projet-pilote est actuellement en cours et qu'il est possible de faire un suivi du développement de ce dernier et d'une possible réforme qui peut en résulter.

2. Conclusions des commissions

Les membres des Commissions observent que la pétition publique n°1879 marque son désaccord avec un projet-pilote qui sera évalué au cours de l'année scolaire en cours, le ministre de l'Éducation nationale s'étant montré ouvert au dialogue et à une évaluation à la suite dudit projet-pilote qui permettra, le cas échéant, d'adapter le projet si nécessaire. Il est constaté que le ministre a également évoqué un deuxième site du LTPES. Du côté de la Chambre des Députés, la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est la Commission parlementaire compétente pour assurer un tel suivi.

Procès-verbal approuvé et certifié exact